Vingt-sixième année, N° 57. Le numéro : 10 centimes. Mardi 21 mai 1929.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum par annonce, 1 franc

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Sion, Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	8.-	4.50	2.50
Avec Bulletin	12.-	6.50	3.50

Etranger : *Port en sus*

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Chèques postaux IIc 274

Nouveaux faits connus Lundi à midi

Terrible accident près de Charrat deux religieuses et une jeune fille tuées, plusieurs jeunes filles blessées.

Dimanche s'est ouverte l'exposition internationale de Barcelone.

M. Herriot est réélu maire de Lyon.

Impressions parlementaires

Au retour des séances du Grand Conseil, nous avons été souvent abordé par des citoyens qui nous demandaient s'il n'y avait pas eu de gros tumultes dans la salle du Casino ?

Il faut croire que l'on est friand de ces sortes de scandales.

Fort heureusement, il est extrêmement rare qu'il y ait des crises d'épilepsie dans notre Parlement. En neuf ans, nous avons peut-être assisté à une demi-douzaine de séances houleuses que l'autorité du président est toujours parvenue à dominer.

Jamais nous ne l'avons vu prendre son chapeau et descendre de son fauteuil.

Notre régime parlementaire n'est pas précisément franc de collier, mais il n'est tout de même pas descendu aussi bas.

Au cours de cette première semaine de la session ordinaire de mai, le Grand Conseil a fait énormément de travail. La députation était au complet, fait rare, si rare même qu'il manquait des fauteuils.

L'examen de la gestion financière a été liquidé en un tour de main. Celui de la gestion administrative le sera probablement ce soir.

Le mérite est d'autant plus grand que sous le masque toutes les questions se faufilent dans la discussion de la gestion, comme les dominos aux bals de carnaval.

En réalité, c'est une sorte de revue générale où l'on fait défiler les hommes et les choses qui ont le plus marqué pendant l'année précédente.

Le même phénomène s'est produit à l'occasion du développement de trois motions.

Non seulement les députés qui les avaient déposées ont exposé leur travail, mais d'autres députés, prenant part à ces débats, ont pu présenter le leur.

Vraiment, il faudra que la Commission qui est chargée de la revision du Règlement du Grand Conseil et qui, intentionnellement, a été composée presque exclusivement de nos députés aux Chambres, nous ramène dans les bonnes traditions parlementaires.

Les corrections de rivières et les constructions de routes sont devenues du pain quotidien.

On y prête peu d'attention, au dehors, à l'exception des régions directement intéressées, mais la Haute-Assemblée ne néglige rien. Au début d'une législature, tout est force, travail et désir.

Samedi, nous avons eu une séance d'apparat avec le Rapport de la Banque cantonale.

Les grandes eaux ont joué.

Personne ne les attendait.

C'est, à nouveau, l'affaire Eister qui est revenue sur le tapis.

M. Crittin a critiqué l'accord conclu entre la Banque cantonale et l'ancien agent de la succursale de Brigue.

Nous croyions, un moment, qu'il serait le Rapporteur français de la Commission. Il a préféré un rôle de ministère public dans une question qui était épuisée.

C'est M. le député Robert Lorétan qui l'a remplacé, cumulant courageusement les fonctions de président et de rapporteur. Nous devons dire qu'il a été très bon. Cette âme, timide à l'excès, s'est révélée forte.

MM. Abel Delaloye, président du Conseil d'administration de la Banque, et M. le député Evéquoz ont répondu à M. Crittin avec leur talent et leur don de persuasion habituels.

L'incident s'est terminé en queue de poisson, étant donné qu'il n'y avait pas d'opposition directe à l'adoption du Rapport.

Il ne pouvait raisonnablement en surgir. Les organes de la Banque ont été couverts d'éloges et principalement son directeur qui, de la tribune où il se trouvait, le crayon à la main, a dû sourire de satisfaction.

Les éloges étaient mérités.

Notre Banque marche fort bien, selon l'aveu même d'un journal qui fait autorité, en matière d'argent, le *Bulletin Financier* du 12 avril dernier.

Si la première semaine de la session a été excellente et pleine de promesses, on ne peut pas lui adresser les mêmes compliments en ce qui concerne le temps. Il faisait, samedi, même à Sion où le climat est si bon, une bise froide qui nous faisait plutôt songer aux derniers jours de l'hiver.

Les députés de la campagne nous assuraient que cela ne s'était jamais vu, mais Mme de Sévigné écrivant à sa fille, en 1689, parlait des *rigueurs du mois de mai.*

Tout se répète.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

La Roche tarpéienne est près du Capitole ! — On a déjà relaté la mésaventure de cette « reine » parisienne qui s'est vue entraînée dans un procès pour rupture de contrat avec un directeur de « Variétés », qui espérait battre monnaie en exhibant cette beauté.

Un journal allemand raconte que plusieurs vedettes de la dernière fournée de « reines » n'ont pas eu plus de chance. Engagées par un manager pour une tournée en Amérique, elles ont été abandonnées en cours de route sans le sou et réduites à vivre d'expédients. L'une put se faire rapatrier par son consul ; une autre disparut sans laisser de traces, Dieu sait dans quel bouge ; une troisième fut emprisonnée.

L'Association internationale contre la traite des femmes devrait se méfier des concours de beauté !

Les prochaines Fêtes du Rhône. — Six semaines à peine nous séparent des grandioses manifestations qui se dérouleront dans le parc de la villa Bartholoni, à Genève. Déjà les ouvriers travaillent à la construction du podium et des estrades.

Les manifestations de juillet prochain comprendront entre autres les « Jeux du Rhône », vaste fresque, due à M. René-Ls Piachaud et L. Molina. MM. Franck Martin et Roger Vuataz ont composé la musique. La musique de l'« Offrande au Rhône », manifestation qui se déroulera sur l'Ile Rousseau et le pont des Bergues, est due à M. L. Piantoni. C'est M. Baud-Bovy qui a composé celle de la « Cantate » qui sera exécutée au cours de cette même cérémonie.

D'autre part, d'importants groupes du Valais, de Vaud et de France, dont nous publierons la composition prochainement, participeront à ces manifestations.

Toute la population partagera notre point de vue, que les « Fêtes et Jeux du Rhône » constitueront avec de tels éléments une manifestation de tout premier ordre, comme on n'en a pas encore vu à Genève. Nous en reparlerons d'ailleurs.

Le futur régime du tabac. — La commission des douanes du Conseil des Etats qui examine présentement à Genève le message du Conseil fédéral sur l'imposition du tabac, a visité la fabrique de tabac Laurens.

L'administrateur délégué de cette fabrique s'est fait l'interprète des fabricants pour dire le préjudice qui serait causé au commerce du tabac par les nouveaux tarifs. Après avoir visité les postes frontières, la commission, qui était accompagnée de M. le conseiller fédéral Musy et de M. Gassmann, directeur général des douanes, a repris et terminé ses travaux.

La commission s'est prononcée en principe pour le nouveau système fiscal proposé. L'impôt continuera à être perçu à la frontière sous forme de droit de douane. A ce droit viendra s'ajouter un impôt de fabrication sur les cigarettes fabriquées industriellement par le pays. Le taux de l'impôt est de un demi-centime par pièce pour les cigarettes populaires et de un centime pour les cigarettes plus chères. Les cigares et le tabac pour la pipe ne sont pas soumis à l'impôt.

Certaines appréhensions de caractère juridique et constitutionnel avaient été manifestées au sujet de l'article sur la protection contre l'avilissement des prix. Après une discussion approfondie, cet article a été adopté tel qu'il figure dans le projet du Conseil fédéral.

On pense que le projet sera soumis au mois de juin au Conseil des Etats.

Le roi d'Italie en voyage. — Le roi s'est embarqué vendredi à Tarente pour Rodi et les îles du Dodécanèse qu'il visite pour la première fois depuis 18 ans qu'elles ont été annexées à l'Italie.

Le prix du « Villeneuve 1928». — Les vins récoltés en 1928 dans les vignes que les Hospices cantonaux possèdent à Villeneuve (8250 litres dans six vases) se sont vendus, vendredi après-midi, à Villeneuve, par les soins de M. Henri Tauxe, receveur pour le district d'Aigle, en présence de nombreux curieux et amateurs. La mise à prix s'est faite à fr. 1.90 le litre. Tout s'est vendu de fr. 1.90 ½ à fr. 2.03, soit au prix moyen de fr. 1.95 le litre, paiement moitié le 15 août, moitié le 15 septembre, ou au comptant avec 6 % d'escompte.

Un don du Pape au Séminaire français. — Jeudi prochain, le séminaire français célébrera le jubilé sacerdotal du Saint-Père et le 75me anniversaire de sa fondation, par une séance littéraire et musicale qui présidera S. E. le cardinal Bisletti, préfet de la congrégation des études et à laquelle M. de Fontenay, ambassadeur de France près du Saint-Siège, a promis sa présence.

Le souverain Pontife, pour bien marquer l'intérêt qu'il porte au séminaire français, a mandé au Vatican le supérieur, le R. P. Berthet, et lui a fait remettre 250,000 francs. Cette nouvelle contribution est destinée à l'agrandissement du séminaire. Il y a deux mois à peine, le Saint-Père remettait au R. P. Berthet, 500,000 francs.

L'émission des timbres du Pape. — Dans les premiers jours du mois de juin, aura lieu l'émission de timbres-poste de la Cité du Vatican. Cette première émission, qui aura un caractère temporaire, comportera quinze valeurs différentes et deux timbres express.

Simple réflexion. — Si tu vois le coq autour d'un sac de blé, sois persuadé que ce sac est percé.

Curiosité. — Au central téléphonique de Zurich, M. Erich Fischer a dirigé un orchestre qui avait ceci de particulier que ses membres ne se trouvaient pas à Zurich même, mais à Berlin, à Bâle, à Berne et à Zurich. Les airs ainsi joués étaient transmis par T. S. F. à Zurich et de là retransmis par le radio de cette ville.

A Berlin, jouaient un hautboïste et une violoniste, à Berne un flûtiste et un baryton, à Bâle un clarinettiste et à Zurich un bassoniste et un pianiste. Cet essai a parfaitement réussi.

Le système de direction à distance, inventé par M. Fischer, permettra ainsi de jouer des opéras et autres pièces de musique dans des petites villes ne possédant pas d'orchestres et n'ayant pas les moyens d'en faire venir un du dehors.

Mot de la fin. — Vous me certifiez cette étoffe pure laine, et sur l'étiquette c'est marqué coton !

— Je vais vous dire, Madame, c'est pour tromper les mites !...

L'Eglise, le fascisme et l'éducation de la jeunesse

Une réponse de Pie XI au discours de M. Mussolini

(De notre correspondant particulier.)

Rome, le 15 mai.

On s'était étonné, hier soir, que l'« Osservatore Romano » ne commentât pas plus longuement le discours de M. Mussolini à la Chambre. L'organe du Saint-Siège nous apporte ce soir une réponse du Pape lui-même au chef du gouvernement.

Pie XI a saisi l'occasion que lui offrait la réception d'élèves et d'anciens élèves du Collège des Jésuites de Mondragone pour faire entendre une fois de plus la doctrine de l'Eglise quant au rôle de l'Etat à l'égard de l'éducation de la jeunesse.

Après avoir rappelé que l'Eglise a toujous estimé de son devoir de travailler activement à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse et que les familles chrétiennes se sont toujours montrées empressées à lui confier la formation intellectuelle et morale de leurs enfants, le Souverain Pontife a continué en ces termes :

« Ces deux faits mettent en lumière une grande vérité très importante dans l'ordre moral et social. Ils disent que la mission de l'éducation appartient avant tout, surtout, en premier lieu, à l'Eglise et à la famille, à l'Eglise et aux pères et aux mères ; elle leur appartient de façon absolue, inéluctable.

L'Etat ne peut certainement pas, ne doit pas se désintéresser de l'éducation des citoyens, mais il doit seulement intervenir pour porter secours en tout ce que l'individu et la famille ne pourraient pas faire d'eux-mêmes. L'Etat n'est pas fait pour absorber , pour engloutir, pour annihiler la famille ; ce serait une chose absurde, ce serait contre nature, puisque la famille est avant la société et l'Etat. L'Etat ne peut pas se désintéresser de l'éducation, mais il doit procurer ce qui est nécessaire et suffisant pour aider, compléter, perfectionner l'action de la famille pour correspondre pleinement aux désirs du père et de la mère, pour respecter par dessus tout le droit divin de l'Eglise. D'une certaine façon, on peut dire qu'il est appelé à compléter l'œuvre de la famille et de l'Eglise parce que l'Etat, plus que quiconque, est pourvu des moyens qui sont mis à sa disposition pour les nécessités de tous et il est juste qu'il les emploie à l'avantage de ceux-là mêmes de qui ils viennent. Et puis, d'autre part, l'Etat, dans le domaine de l'éducation pourra bien donner des professionnels consciencieux mais ne pourra jamais donner des vocations.

Ce n'est pas Nous qui dirons que pour accomplir son œuvre dans le domaine de l'éducation il soit nécessaire, convenable, opportun que l'Etat élève des conquérants, qu'il élève pour la conquête. Ce qui se fait en un Etat pourrait se faire aussi dans le monde entier. Et si tous les Etats élevaient pour la conquête, qu'est-ce qui arriverait ? Est-ce de cette façon peut-être que l'on contribuerait à la pacification générale ? A moins que l'on ait voulu dire (et peut-être est-ce justement cela que l'on voulait dire) que l'on veut élever pour la conquête de la vérité et de la vertu, auquel cas nous serons parfaitement d'accord. Mais où Nous ne pourrons jamais être d'accord, c'est dans tout ce qui tend à comprimer, à diminuer, à nier ce droit que la nature et Dieu ont donné à la famille et à l'Eglise dans le domaine de l'éducation. Sur ce point, Nous ne voulons pas dire que Nous sommes intraitables, parce que ce n'est pas là une vertu, mais seulement intransigeants, comme Nous ne pourrions pas ne pas être intransigeants si l'on Nous demandait combien font deux plus deux. Cela fait quatre et ce n'est pas notre faute si cela ne fait ni cinq, ni six, ni cinquante. Quand il s'agit de sauver une âme, d'empêcher de plus grands dommages des âmes, Nous nous sentirions le courage de traiter avec le diable en personne. Et c'est justement pour empêcher un mal plus grand que, comme tous ont pu le savoir à certain moment, Nous avons traité, alors qu'il s'agissait du sort de nos chers Boys Scouts catholiques : Nous avons fait des sacrifices pour empêcher des maux plus grands, mais Nous avons exprimé toute la douleur que Nous ressentions pour être contraint à cela.

Nous vous avons parlé d'intransigeance quand il s'agit de principes et de droits qui ne peuvent pas être mis en discussion. Nous devons ajouter que Nous ne disposons pas de moyens matériels pour soutenir cette intransigeance. Et cela, d'autre part, nous ne le regrettons pas, parce que la vérité, le droit n'ont pas besoin de forces matérielles, en ayant une qui leur est propre et qui est irrésistible. »

Ce discours pontifical a naturellement fait grande impression.

Guardia.

LES ÉVÉNEMENTS

La situation

Prusse et Vatican.

Le ministère de l'Etat prussien a approuvé le projet définitif de concordat. Ce projet sera maintenant transmis à Rome par la voie diplomatique ordinaire pour que le Pape puisse se prononcer.

M. Herriot est réélu.

Contrairement aux prévisions et bien qu'il eût annoncé son désistement, M. Herriot a été réélu dimanche maire de Lyon. Mais deux tours de scrutin ont été nécessaires.

Au premier tour, M. Février, député socialiste, a obtenu 27 voix, M. Herriot, maire sortant, député radical-socialiste, 23 voix, M. Biennier, modéré, 7 voix.

Après le premier tour, les socialistes ont déclaré, étant donné la rupture du cartel, qu'ils ne présenteraient pas de candidat au deuxième tour de scrutin.

Il est alors procédé à un deuxième tour qui donne les résultats suivants : M. Herriot, député, maire sortant, 23 voix, M. Biennier, 7 voix, bulletins blancs 27. Les bulletins blancs ne comptant pas, il n'y a que 30 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 16. M. Herriot ayant obtenu 23 voix est réélu maire de Lyon.

Les socialistes sont furieux et accusent M. Herriot d'avoir manqué à sa parole.

A Barcelone.

Dimanche a été ouverte solennellement, en présence des souverains espagnols, l'exposition internationale de Barcelone.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le Zeppelin désemparé a atterri près de Toulon

Obligé d'interrompre son voyage, par suite de la rupture successive de plusieurs vilbrequins de moteurs, le « Graf Zeppelin » tentait samedi soir de regagner Friedrischafen. Mais, dans le Midi de la France, empêché d'avancer par le mistral, il dut atterrir à Cuers-Pierrafen, centre français d'aviation, près de Toulon.

L'atterrissage eut lieu normalement, sans incident, grâce à une escouade de marins français envoyés par le ministre de l'air qui était mis au courant quart d'heure après quart d'heure de la marche du dirigeable.

Le Dr Eckener, commandant du « Graf Zeppelin », descendit le premier, remercia et félicita chaleureusement l'équipe française pour sa manœuvre impeccable.

Le Dr Eckener et le Dr Claudius, attaché à l'ambassade d'Allemagne à Paris, arrivèrent à Toulon samedi soir. Ils se rendirent auprès de M. Mativat, sous-préfet, et remercièrent personnellement au nom de leur gouvernement, le gouvernement de la République française pour tous les concours qui ont été spontanément offerts au « Comte Zeppelin », à ses passagers et à son équipage.

Le Dr Eckener a invité le commandant Hamont et cinq autres officiers français à faire le voyage en zeppelin jusqu'à Friedrichshafen quand les moteurs seront remis en état.

Le Dr Eckener espère que ce voyage pourra avoir lieu dans les cinq jours.

Le Dr Eckener a quitté dimanche le centre de Cuers-Pierrefeu et a gagné Marseille d'où il est parti à 23 heures pour Friedrichshafen, via la Suisse.

Récit des passagers

Un correspondant d'une compagnie de T. S. F. qui se trouvait à bord du Zeppelin décrit les incidents du voyage et raconte entre autres qu'au moment où tous les moteurs sauf un s'arrêtèrent, le dirigeable, ballotté par le vent, se pencha vers la terre et un fracas terrible se fit entendre. C'était la batterie de cuisine qui était projetée au sol. Par deux fois le Zeppelin tomba à une altitude si faible que les passagers s'attendaient à le voir d'un moment à l'autre s'accrocher au sommet d'une montagne, mais après qu'on eut laissé échapper une partie du lest liquide, il reprit de la hauteur.

Le Dr Eckener explique ainsi les causes de l'accident :

« Après le dernier raid au-dessus de la Méditerranée, quelques modifications avaient été apportées aux moteurs et l'on avait quelque peu desserré les divers cylindres afin d'augmenter leur capacité. Pendant le dernier voyage au-dessus de l'Autriche, ces modifications n'ont entraîné aucun inconvénient. Mais le Dr Eckener pense qu'après le desserrage des cylindres qui avait été effectué, des vibrations ont ébranlé les bielles et ont contrecarré le rythme du moteur. »

La veuve d'un académicien dans la misère

Une femme d'une cinquantaine d'années s'est présentée au commissariat de police du quartier de la Porte Saint-Martin, à Paris, avec une lettre à l'adresse du commissaire.

Peu après le départ de la visiteuse, le commissaire arriva à son bureau, il ouvrit la lettre et en prit connaissance. Elle était signée de Mme Marie-Louise Capus, veuve de l'auteur dramatique Alfred Capus, demeurant rue des Entrepôts, 35.

Mme Capus annonçait au commissaire qu'elle avait résolu d'en finir avec la vie. « Ruinée, sans ressources, abandonnée de tous, disait-elle, seule la mort mettra fin à mon désespoir et à ma misère. »

Le magistrat se transporta aussitôt à l'hôtel rue des Entrepôts. Il apprit qu'en effet Mme Capus, veuve de l'académicien décédé en 1922, y habitait, depuis six mois, une modeste chambre. Mme Capus était sortie de l'hôtel vers midi. Une visite de la chambre ne fit découvrir aucun document.

Le gérant de l'hôtel a déclaré au commissaire :

— Mme Capus était notre locataire depuis le mois de novembre dernier. Elle avait pris une chambre dont le loyer est de 200 francs par mois. Mme Capus nous a fait souvent des confidences. Son mari lui avait laissé, en mourant, 800,000 fr. de dettes. Après avoir vendu ses bijoux et tous ses biens, Mme Capus était réduite à une vie très modeste. Tous les droits d'auteur que les pièces de son mari auraient pu lui rapporter avaient été absorbés par l'amortissement des dettes.

Depuis deux mois, Mme Capus ne payait plus son loyer ; elle était absolument sans ressources et nous lui avons avancé de l'argent pour manger. Ces derniers jours, elle restait toute la journée enfermée dans sa chambre et pleurait sans cesse. »

Mme Capus était âgée de 56 ans.

Elle n'a pas été retrouvée.

Une ville incendiée

La petite ville d'Iwi, en Pologne, a été complètement détruite par un incendie ; 250 maisons ont été la proie des flammes. Plus de 500 familles sont sans abri. Les dommages s'élèvent à plusieurs millions de zlotis. Le feu a été provoqué par une allumette imprudemment jetée alors qu'elle était encore enflammée.

Dans les provinces de l'ouest, à Slochew, un incendie provoqué par la malveillance a détruit huit maisons de deux étages. Plusieurs personnes ont été blessées.

D'Angleterre en Australie par avion

On apprend de Bima (Indes néerlandaises), que les aviateurs Moir et Owen ont pris le départ pour la dernière étape de leur raid Angleterre-Australie.

NOUVELLES SUISSES

Un naufrage sur le Léman

Samedi, à la fin de l'après-midi, M. Jules Guillet-Bolle, technicien aux Tramways lausannois, louait à Ouchy un petit bateau à rames, le « Majestic », avec lequel il s'éloigna du côté de Vidy.

Le lac était fort agité, un orage s'annonçait. Peu après il éclata et l'on sait qu'il a causé plusieurs dégâts.

Un peu plus tard, vers 19 heures, on découvrit, près de St-Sulpice, le « Majestic » où ne se trouvaient plus que le chapeau, le paletot et la canne de M. Guillet. Que s'était-il passé ? On l'ignore. Toutes les recherches faites pour retrouver M. Guillet étaient, dimanche soir, restées inutiles.

M. Musy est opéré

M. Musy, conseiller fédéral, a été atteint d'une crise d'appendicite. Il a subi une opération qui a pleinement réussi.

Une chevelure en feu

Samedi, une sommelière de Genève s'était rendue chez un coiffeur pour s'y faire laver la tête et procéder à une ondulation. Pendant l'opération du séchage, les cheveux prirent feu et bientôt la malheureuse fut environnée de flammes. Un garçon coiffeur, Willy Schwarz, réussit non sans peine à étouffer les flammes, mais fut grièvement brûlé aux mains. Quant à la cliente, elle a été transportée à l'hôpital avec de cruelles brûlures au visage, à la nuque, aux mains et aux jambes.

Les recettes des C. F. F. en avril

Voici les résultats d'exploitation des chemins de fer fédéraux pour le mois d'avril :

Le total des recettes d'exploitation s'est élevé à 35,854,000 francs (avril 1928 : 34 millions 427,355 fr.). Les recettes d'exploitation pour les quatre premiers mois se sont élevées à 126,729,421 fr. contre 125 millions 649,037 fr. pendant la période correspondante de 1928, soit une augmentation de 1,080,384 fr. Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 21,251,000 fr. (20,696,840 fr.) pour le mois d'avril et à 86,238,513 fr. pour les quatre premiers mois (85,358,438), soit en augmentation de 880,075 fr. L'excédent des recettes d'exploitation est de 14,603,000 fr. (13,730,515 fr.) pour le mois d'avril et de 40,490,908 francs (40,290,599) pour les quatre premiers mois en augmentation de 200,309 fr.

Incendie à Lugano

Un incendie a éclaté samedi après-midi, dans la carrosserie de MM. Ragazzoni frères, à Lugano. La fabrique a été presque entièrement détruite. Plusieurs automobiles appartenant à des particuliers sont restées dans les flammes. On évalue les dégâts à plusieurs centaines de milliers de francs. Les causes du sinistre ne sont pas encore établies.

NOUVELLES LOCALES

La Fête cantonale de Chant à St-Maurice

Voici le programme général de la fête et des concours :

Samedi 25 mai

13 h. 30. Arrivée des Sociétés de Division supérieure et de Ire Division.
13 h. 45. Remise du drapeau cantonal par le Comité d'organisation de la Fête de Sion au Président de la Fédération.
14 h. Cortège en Ville et discours de réception sur la Place du Parvis.
14 h. 30. Prise des logements.
15 h. 30. Concours d'exécution des Sociétés de la Ire Division au Théâtre.
16 h. 30. Concours de lecture à vue des Sociétés de la Ire Division (Grande Salle des Tuileries).
17 h. 30. Concours d'exécution des Sociétés de la Division supérieure.
18 h. 20. Concours de lecture à vue des Sociétés de la Division supérieure.
19 h. Souper à la Cantine.
Concert donné par l'Agaunoise, musique de fête.
20 h. 30. Concert des Sociétés.
Productions.

Dimanche 26 mai

7 h. Arrivée des Sociétés.
Rassemblement Place de la Gare.
Cortège.
Discours de réception sur la Place du Parvis.
7 h. 45 Office divin à l'église de l'Abbaye.
Allocution de circonstance par M. le Chanoine Pythoud.
Productions du Chœur mixte de St-Maurice.
8 h. 40. Concours d'exécution des Sociétés de la IIme Division au Théâtre.
8 h. 50. Concours d'exécution des Sociétés de la IIIme Division à la Grande Salle des Tuileries.
9 h. 50. Concours de lecture à vue des Sociétés de la IIme Division.
10 h. 30. Concours d'exécution des Chœurs mixtes au Théâtre.
13 h. Banquet à la Cantine.
Concert donné par l'Agaunoise.
14 h. 15. Concert des Sociétés.
Remise de la bannière cantonale au Président du Comité d'organisation de la Fête de St-Maurice.
Distribution des médailles et diplômes aux Vétérans.
17 h. Cortège général à travers la Ville.
18 h. Proclamation des résultats des concours et distribution des récompenses.
20 h. Bal et soirée familière à la Cantine.

On trouvera sur la nouvelle et vaste place des Ecoles, près du bâtiment des Postes, donc non loin de la Halle des fêtes, les **attractions foraines** les plus nouvelles et les plus divertissantes, telles que les autos électriques, les carroussels fox-trott, les exhibitions américaines, etc.

GRAND CONSEIL

SEANCE DU 17 MAI 1929
Présidence : M. Kuntschen

Tribunal cantonal

Le premier objet à l'ordre du jour, concernant les nominations périodiques, a le don d'intéresser particulièrement les députés.

M. Kuntschen donne les explications sur le mode d'élection. La constitution prévoit que, au Tribunal cantonal comme au Conseil d'Etat, les trois régions du canton doivent être représentées. Il importe donc que, en premier lieu, un juge par région soit élu, les deux autres devant être pris sur l'ensemble du canton.

La tradition veut que l'élection ait lieu au scrutin secret, et séparément pour chaque juge. M. **Petrig** propose de voter cumulativement pour les quatre juges en fonction.

M. **Morand** rompt une lance en faveur de la tradition et demande que l'élection ait lieu pour chaque député séparément.

Au vote, la proposition de M. Petrig l'emporte.

Sur 102 bulletins rentrés, 4 sont blancs. Les juges en fonction sont confirmés.

M. Défayes obtient 94 voix, M. Graven 92, M. Imboden 90, M. de Chastonay 88.

Par la démission de M. le Dr Lorétan, une place au tribunal cantonal reste vacante. Il s'agit de la repourvoir. Le parti conservateur, sur la proposition du groupe du Haut-Valais, présente la candidature de M. **A. Clausen,** avocat, à Brigue. Celui-ci obtient le beau nombre de 83 voix.

M. le Dr Clausen est un juriste éminent. Il fit partie du Grand Conseil pendant plusieurs législatures. Sa nomination à notre cour cantonale de justice sera saluée avec satisfaction. Ajoutons que M. le Dr Alfred Clausen a été président de la ville de Brigue et rapporteur près la cour d'appel. C'est le fils du juge fédéral Clausen de vénérée mémoire.

Quant à M. Gustave Lorétan, juge démissionnaire, il prend une retraite bien méritée après avoir fait partie du tribunal cantonal pendant 21 ans.

Les juges suppléants au Tribunal cantonal sont confirmés, ainsi que les deux rapporteurs en fonction, MM. Chappaz et Métry.

Banque cantonale

Il est également procédé à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Banque cantonale, dont M. Abel Delaloye, président. M. Léon Mengis prend la place de M. Michlig.

Correction de la Viège

Les nominations périodiques étant liquidées, on passe à l'examen d'un décret concernant la **correction de la Viège à l'Ackersand.** Les rapporteurs **Delasoie** et Aufenblatten exposent les motifs qui ont rendu le présent décret nécessaire. Les députés ne présentent aucune observation. Le décret est adopté en premier débat.

Sur la proposition de M. Gertschen, il est passé séance tenante aux seconds débats, étant donné que les travaux prévus ont dû être exécutés d'urgence. Le coût de correction est devisé à fr. 60,000.—. Outre la commune du territoire, la société « La Lonza » est appelée à contribuer aux frais.

Le décret est adopté en seconds débats.

Assistance judiciaire gratuite

M. l'avocat **Crittin,** ému de l'impossibilité dans laquelle se trouvent les indigents de faire valoir leurs droits en justice, développe une motion invitant le Conseil d'Etat à élaborer un projet de loi instituant l'assistance judiciaire gratuite en faveur des justiciables qui sont dans l'impossibilité de faire des avances d'argent. Son but est de signaler certaines inégalités, que l'on doit autant que possible éviter.

Notre code de procédure civile prévoit bien à son article 320 que le bénéfice du pauvre peut être réclamé par celui qui n'est pas en mesure de faire face aux frais du procès.

Mais, pour être mis au bénéfice de cette disposition, il faut que l'indigent puisse baser sa demande sur une déclaration émanant du Conseil communal. Ce dernier a tendance à favoriser ses ressortissants et délivre parfois trop facilement un certificat d'indigence.

Il faudrait que le juge chargé de l'instruction enquête lui-même, à l'exemple de certains cantons.

D'autre part, les frais de procès sont augmentés dès 1921, d'une façon très sensible, par suite de l'impôt indirect dont l'Etat frappe les plaideurs.

L'Etat retire, pour sa part, au moins la moitié des frais.

Il arrive bien souvent que les avances faites par l'avocat, ne sont pas remboursées à ce dernier qui prête déjà son concours gratuitement. C'est une anomalie qui doit disparaître.

Au commencement d'un procès, le demandeur est invité à faire un dépôt d'argent ou à fournir un cautionnement. Si le plaideur ne peut donner suite à cette requête, faute d'argent, il sera condamné contumacielle-ment, alors qu'il est dans ses droits.

Le motionnaire nous cite des exemples frappants, qui, vus sur ce plan, invitent les députés à la pitié.

Il estime que l'Etat devrait obliger le juge-instructeur à faire une enquête portant d'une part sur le mérite de la cause et d'autre part sur l'état de fortune du plaideur.

Pour lui, la dignité d'un pays se mesure à la manière dont les lois sont respectées, et à la façon dont justice est rendue.

Dans sa réponse, M. le conseiller d'Etat **Pitteloud** voit dans le développement de M. Crittin deux objets bien distincts : 1. garantir aux plaideurs indigents les débours de justice ; 2. instituer l'assistance judiciaire gratuite.

En ce qui concerne le premier point, il se voit dans l'obligation de répondre non. Il doit se conformer aux dispositions légales.

Quant au second postulat de M. Crittin, il reconnaît que de nombreux arguments militent en sa faveur. Mais il ne peut aller trop loin dans la voie des réformes, de crainte de favoriser les plaideurs téméraires.

Il est certain qu'une fois l'assistance judiciaire gratuite établie, il y aurait de nombreux abus. Les procès concernant l'assurance militaire nous le prouvent suffisamment. Le 90 % des plaideurs sont déboutés.

Toutefois, il est d'avis d'étudier la question.

Lois électorales

A son tour, M. **Couchepin** relève les graves lacunes qui existent dans nos différentes lois sur les élections. Il est nécessaire de procéder à une refonte générale de ces lois.

Il estime que le « séjour » et l'« établissement » sont des notions trop mal délimitées pour ne pas donner lieu à des interprétations divergentes. Selon lui, on devrait prévoir un seul délai.

Il est d'avis que le mot « légalisation » employé dans notre loi, devrait être remplacé par un mot plus approprié.

Au sujet du conseil général des communes, il relève qu'une nouvelle étude des compétences de cet organe s'impose si l'on veut le maintenir.

La question des délais de recours appelle aussi une révision dans le sens de prescriptions plus précises.

Il propose, pour finir, de supprimer la candidature multiple qui a été pratiquée sur une grande échelle lors des dernières élections. Cette faculté n'est pas démocratique.

Il prie le Gouvernement de prendre en considération sa motion.

M. le conseiller d'Etat **Troillet** partage les vues du motionnaire et déplore l'ambiguïté de la loi, dans certaines de ses dispositions. Il attribue cette confusion au fait que nous sommes régis par quatre lois qui ont été élaborées successivement.

Plusieurs dispositions des lois de 1908 et 1912 ont été abrogées, mais sont encore ancrées dans le cerveau de beaucoup de citoyens. Surtout le système proportionnel induit le citoyen en erreur.

Pour lui, les trois quarts des recours sont basés sur la capacité électorale. Comment supprimer ces inconvénients ? Ce sera bien difficile.

La carte civique serait une heureuse innovation. Il partage l'opinion de M. Couchepin en ce qui concerne la suppression de la candidature multiple, qui n'est pas démocratique.

Il est d'accord d'accepter la motion Couchepin pour l'étude et il espère pouvoir soumettre sans tarder, au Grand Conseil, un projet de loi.

A son tour, M. **Dellberg** dit la satisfaction que lui a causée la motion Couchepin, mais il ne peut s'empêcher de relever les lacunes que cette dernière présente.

Il signale certains abus qui se commettent en temps d'élection : il s'en prend tout particulièrement aux beuveries électorales. Il affirme que cette année, le parti socialiste n'a pas dépensé un sou pour les beuveries. — « Mais pour les «bœuferies»... lui répond un déjuté haut-valaisan, à la grande joie de l'assemblée.

Pour les viticulteurs

Le président, M. Kuntschen, à titre d'intermède, donne connaissance aux députés d'une interpellation **Biollaz,** qui a la teneur suivante : « Quelles mesures le Conseil d'Etat pense-t-il prendre pour venir en aide aux vignerons éprouvés par le gel de cet hiver ? »

Lutte contre la tuberculose

M. Dr **G. Lorétan** constate que la tuberculose est un des plus terribles fléaux du Valais. Notre pays n'est pas seulement un des cantons les plus atteints, mais le canton le plus atteint de la Suisse. Le 1/7 de notre peuple en meurt et chaque année 320 Valaisans sont tués par la tuberculose.

Il invite le Conseil d'Etat à élaborer à bref délai une loi d'exécution en application de la loi fédérale, ordonnant que les analyses bactériologiques soient faites gratuitement.

Cette loi fédérale oblige les cantons à édicter des prescriptions sur l'hygiène des habitations. Nous, Valaisans, nous devons rechercher les causes du grand développement de la tuberculose chez nous, d'une part dans le manque d'hygiène, d'autre part, dans le fait que le tuberculeux recourt trop tard au médecin.

La lutte doit être surtout préventive. Il faut prévoir la création de preventoria, de colonies de vacances, etc...

M. **Troillet** félicite M. Lorétan des idées qu'il vient de développer. La tuberculose est un fléau pour le Valais. Elle menace le pays non seulement par la mortalité, mais aussi par la diminution des capacités de travail.

Il regrette profondément que le Grand Conseil, dans sa session de novembre 1924, n'ait pas ratifié la promesse de vente qui avait été passée entre le Département de l'Intérieur et le propriétaire de l'Hôtel d'Angleterre, à Montana.

Le pays doit faire un effort financier pour lutter contre la tuberculose, en créant un sanatorium populaire.

En attendant, il faut établir des pavillons d'isolement et organiser des dispensaires.

M. Troillet fait l'énumération de toutes les œuvres que le Gouvernement a déjà entreprises pour lutter contre cette terrible maladie. Des journées antituberculeuses ont été organisées dans tout le canton, des conférences populaires ont eu lieu dans différentes communes, des ligues antituberculeuses ont été créées.

Le discours de M. Troillet, véritable programme social, recueille des applaudissements unanimes. Un projet est déjà prêt.

M. **de Courten** émet le vœu qu'on vulgarise l'enseignement sur l'hygiène, à l'instar d'autres cantons. Un cour d'hygiène devrait être créé dans les écoles.

En sa qualité de médecin, M. **de Cocatrix** invite l'Etat à prendre rapidement des mesures pour pouvoir lutter efficacement contre la tuberculose.

La séance est levée à 12 heures 30.

SEANCE DU 18 MAI 1929
Présidence : M. Kuntschen

Les comptes de la Banque cantonale

Le rapport sur la gestion de la Banque cantonale est à l'ordre du jour. MM. **Robert Lorétan** et **Oswald Venetz** sont à la table des rapporteurs.

Le rôle de la commission comporte une vue d'ensemble de la gestion et des résultats. Le bilan au 31 décembre 1928 est de 58 millions et demi ; il était, au 31 décembre précédent, de 55 millions, de sorte que l'augmentation dans le cours de l'année a été de 3 millions et demi.

Pour l'année 1928, les bénéfices ont été de fr. 658,000.—.

De ces constatations, on peut conclure que les résultats obtenus par la Banque cantonale du Valais sont satisfaisants, puisqu'il supporte la comparaison avec ceux des autres cantons. Si les résultats étaient tels qu'ils puissent justifier une nouvelle réduction du taux d'intérêt, la commission n'hésiterait pas à formuler un vœu dans ce sens. Mais elle a dû se rendre compte que ce serait un jeu dangereux.

Les avances à l'Etat et aux communes représentent le quart du bilan total de la Banque. Il serait à désirer que les communes fassent preuve de solidarité et déposent aussi auprès de la Banque leurs fonds ou ceux dont ils ont l'administration comme ceux des Bourgeoisies, des fonds d'églises, des pauvres, des écoles, etc., et qu'elles fassent usage des services de la Banque pour la gérance de leurs créances et de leurs obligations. Cette gérance pour les communes est gratuite. Les quelques menus frais pour la perception des intérêts seront vite compensés par un encaissement plus exact aux échéances et par la surveillance des tirages au sort des nombreux emprunts qui se remboursent sous cette forme.

La commission informe la Haute-Assemblée que le jugement du Tribunal fédéral concernant les responsabilités de la Caisse hypothécaire du Valais est totalement exécutée. Il reste encore à liquider trois faillites. Espérons fermement que ces affaires trouveront leurs solutions dans le cours de l'année 1929 et qu'à la fin de cet exercice nous pourrons mettre le point final.

Le rapporteur se range résolument du côté des organes directeurs de la Banque en ce qui concerne le renforcement des réserves.

La commission a également pris connaissance de la transaction passée entre M. Walpen, ancien agent de la succursale de Brigue, et la Direction de la Banque cantonale. Les transactions ont abouti à un arrangement, obligeant M. Walpen à verser 30,000 fr.

Elle rend hommage au travail actif et consciencieux de la Direction et félicite cette dernière de la bonne marche de l'Etablissement et des résultats obtenus. Elle se plaît à constater que le « Bulletin financier suisse » s'exprime en termes très élogieux sur la marche de la Banque.

Elle propose d'approuver les comptes et de donner décharge aux organes de la Banque cantonale.

M. **Crittin,** à son tour, se plaît à constater les brillants résultats tout en regrettant la transaction passée entre l'ancien agent de Brigue et la Banque cantonale. Il estime qu'on aurait pu exiger de M. Walpen des dommages-intérêts proportionnés à sa responsabilités découlant de sa négligence.

Dans l'affaire Eister, la Banque cantonale a subi une perte de fr. 160,000, dont 100,000 francs ont été détournés au temps où M. Walpen était encore agent de Brigue. Il en est responsable. Il estime que le conseil d'administration de la Banque a commis une erreur en acceptant les 30,000 francs offerts par M. Walpen. Il a fait preuve de beaucoup de largesse !

Sa conscience juridique s'oppose à la ratification de la transaction.

La longue philippique de M. Crittin oblige M. **Abel Delaloye,** président du Conseil d'administration de la Banque, à mettre certaines choses au point. Il s'étonne de l'attitude de M. Crittin à l'égard du Conseil d'administration.

L'affaire Eister a été soumise au Grand Conseil qui l'a renvoyée au Conseil d'administration, en chargeant ce dernier de trouver une solution sauvegardant le plus possible les intérêts de la Banque cantonale. Le conseil d'administration n'a pas eu peur des rensponsabilités. Il a pris sa décision au plus près de sa conscience et suivant les intérêts du pays, désireux qu'il était de ne point donner plus d'ampleur à cette malheureuse affaire.

M. Evéquoz intervient également dans le débat et dit son étonnement de voir cette affaire revenir sur le tapis. Elle a été liquidée par les soins du Conseil d'administration, composé de tous les partis, qui a été unanime à accepter l'offre faite par l'agent de Brigue.

Prennent encore la parole sur ce sujet : MM. **Petrig, Crittin, Delaloye.**

M. **de Kalbermatten** demande des explications à propos de l'art. 6 du règlement. M. Dellberg est partisan de la réduction des taux d'intérêts, ce qui lui attire une réponse appropriée de la part du rapporteur, qui prétend qu'un député sérieux ne peut s'arrêter à une telle suggestion faite à la légère.

Après quelques échanges de vues, les comptes sont approuvés.

L'agrandissement des sous-sols de la Banque cantonale est également acceptée par le Grand Conseil.

Deux décrets, l'un concernant la correction de la Reuse de Saleinaz, l'autre relatif aux travaux de protection de St-Nicolas, sont adoptés en premier et seconds débats.

La séance est levée à 12 heures.

SEANCE DU 20 MAI 1929

La matinée a été consacrée à la gestion administrative qui a été votée sans observations spéciales. M. **Imhof** a soulevé un incident à propos du chef-lieu du district de Conches. Est-ce Ernen ou Münster ? Le Grand Conseil a été appelé à trancher.

M. Lattion a développé avec beaucoup de talent sa motion sur la protection des sites. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil l'ont acceptée pour étude et rapport.

Communes progressistes et scolarité

On nous écrit de Sierre :

Depuis quelque temps, la plupart des classes primaires du Valais ont fermé leurs portes, et la jeunesse estudiantine, toute joyeuse, a pris l'envol. Dans certaines localités urbaines seulement, les enfants sont astreints à la fréquentation des classes pendant les mois de mai ou de juin encore.

Notre loi scolaire fixe la durée annuelle des classes de 6 à 10 mois. La scolarité est déterminée pour chaque commune par un arrêté du Conseil d'Etat. Il serait peut-être opportun de la reviser, car l'importance de certaines localités a complètement changé depuis 1907. Quelques communes progressistes ont pris elles-mêmes d'ailleurs l'initiative d'augmenter la scolarité.

Dans les localités suivantes de la partie française du canton, la durée des classes dépasse 8 mois : Chippis donne l'exemple avec 10 mois, puis Monthey avec 9 mois et demi, enfin Sion, Saint-Maurice, Martigny, Port-Valais, Vouvry ont chacune 9 mois de classe.

Parmi les communes de montagne il convient de mettre à l'honneur Finhaut, qui a porté la scolarité à 8 mois.

D'autres communes ne pourraient-elles pas suivre le geste de celles que nous avons signalées ? Le sacrifice financier qu'elles s'imposeraient serait assurément un placement de tout premier ordre.

X.

Terrible accident sur la route de Martigny-Charrat

Une camionnette transportant une classe frôle les peupliers

Deux religieuses et une jeune fille tuées Plusieurs blessées

Un terrible accident d'automobile s'est produit dimanche soir, un peu avant 20 h., sur la route cantonale, bordée de peupliers, à mi-chemin entre Martigny et Charrat.

Deux camionnettes, transformées en cars pour la circonstance, transportaient les jeunes filles de l'école ménagère de St-Léonard, accompagnées de leurs maîtresses, des religieuses de Saint-Joseph de Champagnol. Elles rentraient de St-Maurice où elles avaient suivi les offices de la solennité de la Pentecôte.

A un moment donné, la seconde camionnette, conduite par un chauffeur nommé Pernet, de Chalais, obliqua sur la droite pour laisser passer une auto plus rapide. Qu'arriva-t-il ? La voiture vint-elle peut-être se placer trop vite devant la camionnette et par un réflexe involontaire le chauffeur de cette dernière prit-il trop à droite ? Toujours est-il qu'il frôla la ligne des peupliers. Ce fut une catastrophe. Les têtes des personnes occupant le bord droit du véhicule vinrent s'écraser contre les arbres.

Deux religieuses furent tuées sur le coup. Ce sont les Rdes Sœurs Marie de Jésus Ecœur, de Val d'Illiez, 18 ans, et Marie-Alphonse Donnet, de Troistorrents, 30 ans. Une jeune fille, Mlle Madeleine Mayor, de St-Léonard, assommée, donnait encore signe de vie. Plusieurs autres étaient blessées plus ou moins grièvement.

Au même instant, arrivait de Charrat une voiture conduite par M. Ruckstuhl, de la maison Pellissier, occupée par MM. Jean Duc, électricien ; Jaques, commis C. F. F. ; L. Pignat, instituteur, et G. Viret, commis postal, tous regagnant leur domicile à St-Maurice, après avoir assisté à une réunion de la Société des Carabiniers à Sion. Ils organisèrent immédiatement les secours. Leur auto partit quérir le Dr Eug. de Werra, de Martigny, qui exactement dix minutes plus tard était sur les lieux.

La jeune Mayor fut transportée la première à l'Infirmerie de Martigny où elle décédait un quart d'heure après son arrivée. Une seconde auto conduisit à l'infirmerie également deux autres élèves, dont l'une, Mlle Adèle Mayor, sœur de l'une des victimes, a le nez fracturé, et l'autre, Mlle Bonvin, le crâne fissuré.

Quant aux autres jeunes filles, toutes transies d'épouvante et d'effroi, on les dirigea sur la station de Charrat pour y prendre le plus prochain train.

Sur ces entrefaites arriva le tribunal de district en la personne de MM. Troillet, président, Gay-Crosier, greffier, accompagnés du caporal de gendarmerie Pfammatter.

Les constatations d'usage ayant été effectuées, les deux corps furent conduits à Martigny. Pendant la nuit ils furent ramenés, avec celui de Mlle Mayor, à St-Léonard.

Contrairement à une dépêche lancée dans les journaux de lundi soir, il n'y a pas de nouveau décès ce lundi matin. Il n'en reste pas moins que Mlle Bonvin est toujours dans un état grave.

Le chauffeur Pernet, à qui aucune faute grave ne semble devoir être imputée, n'a pas été l'objet de mesures spéciales.

Aux familles et à la Maison religieuse si brusquement plongées dans le deuil, le « Nouvelliste » présente l'hommage de sa sympathie émue.

* * *

Les funérailles des trois victimes auront ront lieu à St-Léonard, mercredi, à 10 h.

La foire de Sion

La foire de mai, favorisée par un temps idéal, a été très fréquentée. Près de 550 pièces de bétail bovin ont été amenées sur la place de la Planta et une centaine de chèvres et moutons. On comptait environ deux cents porcs et porcelets. Les transactions ont été particulièrement nombreuses, surtout en ce qui concerne le bétail jeune et bien portant.

Les vaches se sont vendues de 400 à 700 francs ; les génisses de 350 à 550 fr. (race d'Hérens) ; les moutons et les chèvres, dont le marché était particulièrement animé aussi, se payaient de 30 à 70 francs ; les veaux pour la boucherie de fr. 1.50 à fr. 1.60 le kilo, poids vif. Ici on constate une hausse de quelques points. Par contre, il y a un léger fléchissement de prix sur le marché aux porcs. Les prix de ces derniers oscillaient entre 1 fr. 40 et 1 fr. 70 le kilo, poids vif. Les porcelets, assez nombreux, s'enlevaient entre 45-55 fr. la paire. Les mulets, au nombre d'une trentaine, se sont partiellement vendus entre 900 et 1000 francs.

On va reviser la frontière entre l'Italie et la Suisse

Entre l'Italie et la Suisse il a été convenu de procéder à la revision de la frontière de la Dreisprachenspitze (Pizzo Garibaldi) jusqu'au mont Dolent. Le colonel de Salins, commandant des troupes du Gothard, M. Simonetti, du bureau topographique fédéral, et le major Schnetzer, de Höngg, ont été désignés comme délégués suisses. Les cantons des Grisons et du Tessin ainsi que celui du Valais désigneront éventuellement plus tard des délégués pour la discussion de questions spéciales. La visite de la frontière commencera en juin.

La Société d'Histoire à Sion et Vex et les fêtes de Ritz

Ce fut une heureuse idée de faire coïncider la réunion de printemps de la S. H. V. R. avec les fêtes commémoratives du centenaire du peintre Raphaël Ritz et il en faut féliciter les comités des deux organisations.

Ce rapprochement a été consacré tout particulièrement dimanche par la causerie si captivante et si spirituelle que fit, dans les salons de l'Hôtel de la Paix, transformés en Musée Ritz, M. Jules Bertrand, sur la vie et l'œuvre de notre excellent peintre national.

A leur tour, M. Alph. de Kalbermatten, architecte, à Sion, et M. le Recteur Ignace Mariétan s'attachèrent à mettre en lumière les qualités réelles d'alpiniste, de botaniste et d'archéologue de Ritz.

Les trois conférenciers furent vivement applaudis par un public de choix en tête duquel on se plaisait à découvrir M. le juge fédéral Couchepin.

Au nom de la famille qui était présente, l'un des fils du jubilaire exprima sa reconnaissance aux organisateurs.

La séance se poursuivit l'après-midi dans la vaste salle d'école de Vex, sous la présidence, toujours si aimable sous ses allures parfois piquantes, du Dr de Cocatrix, en présence de trois conseillers d'Etat : MM. Walpen, Dr Lorétan et Pitteloud.

Ce fut au tour de MM. l'abbé Tamini et P. de Rivaz, toujours fidèles et dévoués à la S. H. V. R., de se faire entendre, le premier dans une conférence fouillée et très instructive sur les vicissitudes du Val d'Hérens pendant le Moyen Age, et le second sur les notes caractéristiques de Vex et de la région, avec anecdotes du crû.

L'un et l'autre reçurent les félicitations de M. le conseiller d'Etat Pitteloud, qui, en sa qualité d'enfant de Vex, exprima encore, au nom de la population accourue nombreuse à l'assemblée, la gratitude de ses concitoyens envers la S. H. V. R. qui avait choisi le chef-lieu d'Hérens comme lieu de sa réunion.

Nous ne terminons pas ces notes trop brèves sans annoncer — et avec quel plaisir nous le faisons — la nomination, disons plutôt l'acclamation, comme membre d'honneur, de S. G. Mgr Besson, évêque de Lausanne, Fribourg et Genève, auteur de travaux historiques touchant le Valais.

La séance d'automne aura lieu, à Aoste, à la mi-septembre.

Une grange incendiée à St-Gingolph

Un incendie que l'on attribue à la malveillance et dont la lueur se voyait de très loin, a complètement détruit, à 500 mètres du chalet de la Forêt (territoire de St-Gingolph-Suisse), une grande grange remplie de fourrage, appartenant à M. Adolphe Chanton-Chaperon. La grange était inhabitée. Le bétail devait y être amené dans l'étable, samedi.

Les pompiers de St-Gingolph sont seuls intervenus ; les pompiers du Bouveret, qui se disposaient à partir, ont été contremandés : il n'y avait rien à faire. Quand l'alarme a été donnée, tout était embrasé et l'eau manquait. Le feu très rapidement acheva son œuvre dévastatrice.

Distinction

Nous apprenons avec plaisir que la Société pédagogique suisse de musique a décerné à M. Emile Lattion le certificat d'aptitude pour la direction.

M. Emile Lattion, autrefois instituteur à St-Maurice, s'est spécialisé dans l'art musical. Il y a une année, à la suite d'un concours, il était choisi parmi plusieurs candidats comme directeur des sociétés de chant et de musique de Broc.

Nos félicitations.

L'assemblée des producteurs de lait

La Fédération valaisanne des Producteurs de lait a tenu son assemblée générale annuelle, à Sion, dimanche après-midi, sous la présidence de M. l'ing. A. Luisier et en présence de M. Michaud, secrétaire français de l'Union suisse. M. le conseiller d'Etat Troillet, toujours assidu à ces réunions, avait dû, cette fois, faire excuser son absence.

Après audition des rapports du président et du secrétaire, M. le professeur Chardonnens, exposés complets de la situation laitière en Suisse et en Valais, où les amateurs de statistique pourraient glaner à pleines mains, les participants ont appris que les comptes de 1928 bouclaient favorablement et que la situation financière de la Fédération était excellente, ce dont il convient de louer le gérant, M. Pletscher.

Prirent la parole MM. Darbellay, Martigny et Fellay, Bagnes, le premier pour demander un renseignement, le second pour exprimer sa satisfaction sur le traitement de faveur qui sera appliqué aux consortages sociétaires, tels que Serix.

La division nouvellement introduite du commerce laitier suit son bonhomme de chemin, comme l'avaient prévu ses promoteurs. On y rencontre bien des pierres, celles de l'indolence, de la négligence, ou ce qui est plus grave, mais plus rare aussi, de l'indiscipline. Mais petit à petit, comme Bibendum de Michelin, on boira ces obstacles.

Que nos paysans sachent bien se convaincre, (et après MM. Luisier, Chardonnens, c'est M. Michaud qui le confirme en quelques phrases lapidaires) que s'ils veulent conserver la place privilégiée qu'ils ont dans la famille suisse pour le prix de vente de leur laitage, il faut qu'ils suivent ponctuellement les directives données par la direction de la F. V. P. L. Il faut éviter des représailles, qui les acculeraient à la ruine. Il faut enfin qu'ils ne courent pas le risque de perdre cinq centimes pour en gagner un.

Afin d'équilibrer la production estivale et hivernale, l'assemblée décide de payer un centime plus cher le lait d'été, pour les quantités qui dépassent celles livrées l'année précédente. On espère, par cette mesure, arriver à la suppression des laits de secours provenant des cantons voisins et qui chiffrent annuellement par plus de cent mille francs.

On recommande une fois de plus de diminuer si ce n'est de supprimer la fabrication du beurre pour la remplacer par celle de nos fromages spéciaux, à la vente plus rémunératrice. En général, dans notre canton, nous ne sommes pas outillés pour livrer un beurre de bonne conservation.

Une suggestion très intéressante et de toute actualité est celle de M. Clavien, Sion, lequel voudrait l'introduction dans les écoles importantes de la plaine et dans les usines de la distribution du lait pasteurisé, en gobelets fermés.

L'exécution de ce projet rencontrera des difficultés d'ordre financier, mais avec l'appui de l'Etat et des communes, la Direction de la F. V. P. L. pense qu'elles ne sont pas insurmontables. C'est ce qu'elle va étudier.

C'est sur cet espoir qu'est levée cette séance réconfortante et riche d'enseignements.

L.

La section Monte-Rosa du C.A.S. à Monthey

Nombreuse et enthousiaste réunion fut celle de la Section Monte-Rosa, hier, à Monthey. Nous avons pu apprécier l'activité du nouveau comité de la section.

Après lecture d'un magistral protocole, le président donna connaissance d'un rapport substantiel du secrétaire sur la formation de la jeunesse en matière d'alpinisme. La question du subside à accorder au groupe de Monthey pour la construction d'un chalet à Savalaire est renvoyée à la prochaine assemblée générale. La séance administrative est clôturée au coup de midi et nous sommes généreusement invités par M. Musy, président du groupe de Monthey, à déguster un apéritif. Quelques instants après, le banquet commence à l'Hôtel des Postes.

M. le préfet Bioley se fait excuser par suite d'un deuil tout récent. La Municipalité de Monthey était représentée par son conseiller, Dr Dutoit, et par son secrétaire M. Boissard. Un excellent vin d'honneur fut servi qui mit tous les cœurs en liesse pour se rendre après le repas à la séance familière à Choëx. Celle-ci fut agrémentée le plus agréablement par les productions de la Société des mandolinistes de Monthey, l'« Estudiantina ».

Un diplôme d'excellence à nos amis de Monthey pour leur accueil.

Un participant.

AIGLE. — La foire. — Il a été amené sur le champ de foire des Glariers, environ 150 têtes de gros bétail, 220 porcs de 80 à 350 fr. la paire, 8 chèvres de 40 à 65 francs, 2 moutons à 60 fr. pièce et 11 chevaux de 500 à 1200 francs.

Le marché au bétail est resté assez calme au début de la foire, cependant il s'est amélioré sur la fin de la journée. Les prix ont une légère tendance à la hausse.

La gare d'Aigle a expédié 18 wagons contenant 82 têtes de bétail.

† ARDON. — M. Albert Frossard. — Aujourd'hui mardi est enseveli à Ardon M. Albert Frossard, figure originale, sympathique et bien connue. Né en 1874, il a fréquenté l'Ecole Normale, a enseigné quelques années à Ardon, puis il a pris la direction des usines électriques lors de leur fondation, en 1900.

Mais son véritable élément était le militaire où il était arrivé au grade d'adjudant porte-drapeau du bataillon 11. A Ardon il était encore commandant de la compagnie du feu et président de la Société de Secours mutuels. Il fut même député-suppléant pendant deux ou trois périodes.

Le défunt laisse une très belle famille dont un fils est chef de culture à Châteauneuf et un autre instituteur apprécié.

A sa famille, l'hommage de nos condoléances.

MARTIGNY. — Concert. — La Musique italienne donnera jeudi 23 mai, sur la Place Centrale, un concert dont voici le programme :

1.	I Pifferari, marche	Bertolucci
2.	Aroldo, symphonie	Verdi
3.	Don Pasquale, symhonie	Donizetti
4.	Au Golfe de Naples, valse	La Guardia
5.	In Musica est Vita, marche symphonique	Rocca Cristiano
6.	Berlino, marche	Schrock

SION. — Convocation. — Les membres de la Section de Sion de l'Association catholique sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, vendredi 24 mai, à 20 h. ½, au local du Cercle ouvrier, à la Maison populaire à Sion.

Ordre du jour :

1. Rapport sur l'Orphelinat des garçons.
2. Rapport sur la Caisse maladie.
3. Rapport sur la conférence de St-Vincent de Paul.
4. Divers.

Vu la grande importance des sujets traités, le Comité compte sur une assistance nombreuse.

Le Comité.

LES SPORTS

FOOTBALL

La Coupe Suisse s'est terminée hier par la victoire d'Urania, qui s'est défait de Young-Boys de Berne, par 1 à 0, après une partie très disputée.

En promotion, Montreux et Villeneuve ont fait match nul, 1 à 1, ce qui permet à Monthey de nourrir l'espoir de rejoindre les Montreusiens ; il doivent pour cela battre Villeneuve.

CYCLISME

Les championnats suisses

Disputés hier à La Chaux-de-Fonds, sur un parcours de 200 kilomètres, les championnats suisses sur route ont vu la victoire chez les professionnels de Henri Suter devant Georges Antenen et Albert Meyer ; chez les amateurs c'est le Bernois Wanzenried qui a triomphé.

IXe Fête cantonale valaisanne de gymnastique

Un mois nous sépare de cette importante manifestation patriotique et sportive, dont la dernière que vit Monthey eut lieu en 1913.

Quatorze sections valaisannes et douze sections invitées, parmi lesquelles celles des Suisses de Milan et de Pontarlier, participeront à la fête. De Genève à St-Imier et de Bulle à Locarno, nos Confédérés romands accourront se mesurer dans des exercices de souplesse, d'adresse et de force.

La fête des 29 et 30 juin sera rehaussée par la présence de nos champions olympiques d'Amsterdam, les Hug, les Hach, etc., qui non seulement se produiront le samedi soir sur le podium, mais offriront aux spectateurs des concours artistiques, l'imposante manifestation de ce que peut la volonté alliée à un entraînement méthodique. Ceux qui n'ont pas encore eu le privilège de voir à l'œuvre, dans nos fêtes fédérales, les valeureux champions olympiques suisses, ne manqueront pas l'occasion qui leur est offerte de les admirer à Monthey les 29 et 30 juin. Le seul élément est déjà une garantie de réussite pour notre IXme fête cantonale de gymnastique. Le public sportif et ami de la gymnastique inscrira certainement à son calendrier ces dates que nos annales enregistreront à leur tour.

BIBLIOGRAPHIE

INDICATEUR « NATIONAL ». — Voici le Guide « National » qui vient de paraître ponctuellement dans sa 176me édition. Grâce à son exactitude, sa complexité et son caractère bien lisible, il est toujours plus recherché. Son contenu a de nouveau été complété par des services internationaux de chemin de fer. L'Indicateur « National » contient dans sa nouvelle édition tous les services suisses de chemins de fer, de navigation, de postes, d'automobiles, ainsi que tous les chemins de fer de montagne, secondaires et funiculaires, de même tous les services nationaux et internationaux d'aviation gagnant de plus en plus en importance. Le fait que l'Indicateur « National » donne toutes les explications dans trois langues, soit en français, en allemand et en italien, justifie son nom. Sa couverture bleue avec la croix blanche au milieu le fait facilement reconnaître. Prix : fr. 1.80.

DERNIÈRE HEURE

Que se passe-t-il en Inde?

LONDRES, 20. — On mande de Calcutta au « Daily Mail » que de grandes précautions sont prises pour protéger le vice-roi, les gouverneurs et les personnalités civiles et militaires, ainsi que les édifices publics. Certains bruits signalent un mouvement secret de troupes, de personnel et de matériel dans toute l'Inde du nord. Les autorités sont en possession de documents qui justifient ces préparatifs.

La conférence de la Petite Entente

BELGRADE, 20. — Les ministres des affaires étrangères de la Petite Entente examineront la question des minorités, les réserves allemandes relatives au pays des Habsbourg et le problème des réparations.

A l'exposition de Barcelone

BARCELONE, 20. — Les souverains ont inauguré solennelement dimanche l'exposition internationale de Barcelone.

Une commande navale à l'Italie

PARIS, 20. — L'« Echo de Paris » annonce que le ministre de la défense nationale turque a passé un contrat pour la livraison de deux destroyers, deux sous-marins et plusieurs éclaireurs avec un groupe d'arsenaux italiens. Ces livraisons ont une valeur de 15 millions de livres turques ; les navires doivent être livrés dans un délai de 22 mois. Les offres anglaises et américaines ont été repoussées, en raison des prix trop hauts. Quant à l'offre française, elle n'a pas été accueillie, en raison du trop long délai de livraison qui était requis.

La terre tremble en Anatolie

39 morts

ANGORA, 20. — Hier, à 8 h. 40, un violent tremblement de terre a été ressenti à Souchehry, près de Sivas : 95 maisons ont été totalement ou partiellement détruites. Il y a 39 tués et une quarantaine de blessés.

Bousculade mortelle

NEW-YORK, 20. — Deux personnes ont été tuées et 50 blessées, dont quelques-unes sérieusement, dans une ruée vers la sortie du Yankee Stadium où s'est joué un match de base-ball, brusquement interrompu par un violent orage.

Un nègre tue douze personnes

NAIROBI (Afrique orientale), 20. — Un nègre, employé dans une ferme, devenu fou en apprenant qu'il était congédié, a assassiné douze personnes.

†

Les enfants de Monsieur **Camille VOUILLOZ,** ainsi que les familles parentes et alliées, remercient bien sincèrement les nombreuses personnes qui, de près et de loin, leur ont témoigné tant de sympathie dans leur grand deuil.

La fatigue et la lassitude qu'on éprouve en été
se dissipent rapidement par une cure
d'Elchina (en élixir ou comprimés)
tonique puissant qui fortifie, restaure et rajeunit.
Flacon ou boîte orig.: 3.75; doubles: 6.25; d. l. pharm.

VERMOUTH
NOBLESSE
APERITIF NATUREL
CIRAVEGNA et Cie S.A. FABRICANTS GENEVE

A remettre, cause départ
commerce de cycles, motos
dans localité industrielle du Valais. Bénéfice prouvé.
S'adresser au Nouvelliste sous P. V.

On demande une bonne
jeune fille
sérieuse, pour aider au ménage et s'occuper des enfants.
S'adresser au Nouvelliste sous A. E. B.

Les timbres caoutchouc sont fournis vite et bien et à bonnes conditions par l'Imprimerie Rhodanique

A vendre
2 chars à échelles
1 char à bancs
1 épancheuse
1 charrue Brabant
et divers. Mme Bocherens, La Colonne, Bex.

8me Fête Cantonale de Chant

St-Maurice, 25 et 26 mai

GRANDS CONCERTS le 25 mai, à 20 h. 30
le 26 mai, à 14 h. 30

1100 CHANTEURS

Prix des places: Fr. 2.- et 1.50; billets en vente à l'entrée

TRAINS SPECIAUX

Micotti & Fils, entrepreneurs, à St-Maurice, demandent une douzaine de

bons maçons

Bons gages et travail assuré pour la saison.
Se présenter sur le chantier.

MALADIES de la FEMME

Toutes les maladies dont souffre la femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant pas congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes, sans aucun poison ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** pour leur assurer une bonne formation.

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Exiger ce portrait

Les malades qui souffrent de Maladies intérieures, suites de Couches, Pertes blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, trouveront un soulagement à leurs souffrances en employant la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY.**

Celles qui craignent les accidents du **Retour d'Age** doivent faire, avec la **JOUVENCE de l'Abbé SOURY,** une cure pour aider le sang à se bien placer, et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY,** préparée aux Laboratoires **Mag. DUMONTIER,** à Rouen (France), se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon : **4 francs.**

Dépôt général pour la Suisse : **André JUNOD,** pharmacien, 21 quai des Bergues, à Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge
Aucun autre produit ne peut la remplacer

On demande

100 bons manœuvres

au Chantier de l'Energie Ouest Suisse, Champsec-Bagnes. Tél. 33.

Des marchandises toujours fraîches
à l'Epicerie A. Farquet, St-Maurice

Henri MORET - Martigny
Avenue de la Gare
fournit les meilleures montres
depuis **25 fr.** en argent, **50 fr.** en or

Montres de précision „VITHOS" Chronomètres

Vente directe du fabricant au particulier.

Robuste, élégante. Règlage parfait. Garantie sur facture. Tous genres de montres pr dames et messieurs, en or, argent et métal, dep. 15 fr. - Régulateurs, Réveils, baromètres. - Envois à choix. Demandez les nouveaux prix, s. v. p.

E. Ory-Périnat, Delémont
Comptoir d'horlogerie - Maison de confiance

Horticulture
Gorthésy & Fils, à Aigle

Fournitures de toutes plantes :
Rosiers nains et grimpants, **Dahléas, Glaïeuls, Oeillets** doubles à grandes fleurs. **Plantes vivaces,** etc , etc.
Couronnes mortuaires, toujours en travail soigné.
Livraison franco toute gare du Valais

Maison Géroudet
SION

avantageusement connue
vous offre
Bons pantalons coton pour hommes **6.90**
Belles chemises bleu, oxford doubles, à col ou sans col **3.80**
Chemises américaines kaki **3.95**
DONNEZ la GRANDEUR du COU
Envoi contre remboursement

Paille, Foin, Engrais

Fédération valaisanne des Producteurs de Lait
SION Tél. 13.

Belle GRAISSE

fondue extra fine à **2 fr.** le kg. en bidons de 3, 5 et 10 kg.

Expédiée franco par la

Boucherie A. BEERI
Martigny-Ville
Téléph. 2.78

CHEMISES

américaines, en bon croisé, 2 poches devant, tissus légèrement molletoné, article extra Fr. **5.90.**

Chemise avec col, façon mécanicien, Fr. **3.90.**

Envoi contre rembours (Indiquer le No tour du cou)

MAISON PHILIBERT
Louis Kœnig, Lausanne

Pour recruter votre

PERSONNEL D'HOTEL

faites une annonce dans le renommé „ Indicateur des places " de la „ Schweiz. Allgemeinen Volks-Zeitung " à Zofingue. Tirage garanti : 85.600. Clôture des annonces : mercredi soir. Notez bien l'adresse exacte.

Bouilli, avec os	1 40
Rôti, sans os	2.00
Viande fumée, sans os	2.00
Saucisses et saucissons	2.20
Salamis	3.40

Expéditions. Demi-port payé
BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE
Louve 7, **Lausanne,** H. Verrey

Tu fumes la pipe?
Bourre-la de tabac
portant cette marque

Il est vraiment bon!

WIEDMER FILS S.A.
Manufacture de tabacs, Wasen i/E.

FROMAGE DE MONTAGNE
salé, **tout gras,** vieux et très bon, fr. 2.80 par kg.
quart gras, vieux, fr. 1.80 et 2.— le kg., par pièces de 5-10 kg. Marchandise propre et bonne.
J. SCHELBERT-CAHENZLI, Kaltbrunn.

BOUCHERIE ROUPH

Rue de Carouge 36 bis, GENEV
expédie :
Rôti bœuf fr. 2.30 le kg.
Bouilli à fr. 1.80 le kg.
Graisse de rognons à fr. 1.50 le kg.
Téléphone Stand 20.39

Graines potagères et fourragères, mélanges pour prairies temporaires et permanentes. Vesce et avoine sélectionnées. Griffes d'asperges et plants de fraisiers.
GAILLARD Frères, SAXON.

Lait Guigoz pour croissance des enfants

LAIT GUIGOZ S.A.
VUADENS (GRUYERE)

Avec la Poulettine Le poulet dîne.

CUISINIERE

est demandée par Hôtel-Restaurant de la Place de Sion Références exigées.
Offres sous P. 2632 S. à Publicitas, Sion.

Seul le Moulin à Café désigne la pure chicorée **Franck** véritable, le meilleur complément du café; veillez-y en demandant **Franck spéciale** en cartons jaunes!

Exposition Internationale de boulangerie et pâtisserie Lausanne

Au Comptoir Suisse
7 au 16 juin 1929

La bonne chaussure à bon marché

Souliers de travail, bien ferrés, double semelle.	40/47	17.80
Soul. milit., peau cirée, sans couture haute tige Bally	40/47	21.50
Souliers militaires, ordonnance, quart, empeigne bon ferrage	40/47	23.50
Souliers milit. pr garçons, sans cout., bien ferré	36/39	16.80
Bottines Derby Box, talon mi-haut, pour dames pour dimanche	36/42	16.90
Bottines Derby, peau cirée, pour dames	36/42	15.50
Bottines Derby Box noir, pr messieurs, p dimanche	40/47	16.90
Bottines pour fillettes et garçonnets, peau cirée	27/29	9.25
bonne qualité, sans clous	30/35	10.50

Expéditions franco contre remboursement
Demandez notre catalogue illustré gratis

Echange libre

Expédition de chaussures J. KURTH, Genève

Assurez-vous à **L'UNION-GENÈVE**
Toutes Assurances aux meilleures conditions
P. Boven. Agent général
Avenue de la Gare - Sion

FROMAGE tout gras à fr. 3.—; mi-gras de montagne à fr. 2.10; maigre vieux, tendre à fr. 1.50 le kg. **A. Haller, Bex.**

A vendre une

FAUCHEUSE

état de marche garanti.
S'adresser au Nouvelliste sous 68.

MARMON 8 Cylindres en ligne FRS. 13'900 seulement!

Les records de vitesse n'ont aucune importance pour la voiture utilitaire, car les obstacles de la route

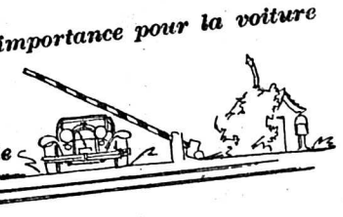

obligent souvent à freiner. — La preuve de la véritable force d'une voiture est qu'elle reprenne, en quelques secondes, sa pleine vitesse.

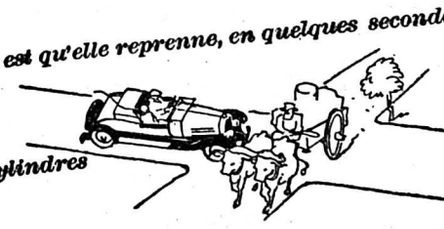

La 8 cylindres en ligne est actuellement la Reine de la route et l'ambition des connaisseurs. — Marmon ne coûte pas plus qu'une 6 cylindres de force égale. —

Marmon le plus grand constructeur au monde de 8 cylindres en ligne.

Seul le Meilleur

AGENCE d'Arcis AMERICAINE S.A.
GENÈVE, AARAU, BÂLE, BERNE, LAUSANNE, LUCERNE, MONTREUX, ST-GALL, SCHAFFHOUSE, VEVEY, ZURICH

SION : Otto Kaspar, Garage Valaisan

L'encaustique liquide

Columbus

est en vente exclusivement à la

PHARMACIE MORAND, MARTIGNY
pour la région de Martigny

1 litre	en bidon original plombé,	Fr. 5.85
2 litres ½	en bidon original plombé,	Fr. 13.25
5 litres	en bidon original plombé,	Fr. 25.—

Pompe vaporisateur pour encaustique
Francs 15.—

A vendre

d'occasion plusieurs **lits cage** complets, une **couchette,** le tout état de neuf et propre, **potager, balance, petit char, vélo** dame.
Ecrire Le Mazot, Champéry.

A vendre

matériaux
de démolition

tuiles, vitrages, portes, fenêtres, bois à brûler, etc.
S'adresser au chantier, rue du Simplon, ou chez **MM. Boulenaz & Dorner,** entrepreneurs, rue Ls-Meyer, Vevey.

A vendre

2 appartements

sur la route de Collombey. A chaque appartement deux chambres, cuisine, galetas, écurie, grange, cave, jardin, porcherie
S'adresser au Nouvelliste sous 112.

Jeune homme

sérieux et débrouillard, cherche place comme débutant voyageur pour maison de commerce, si possible dans le centre du Valais.
S'adresser au Nouvelliste sous H. V.

A vendre pour cause de maladie une bonne

auto

Overland 4 places, 15 CV., en parfait état.
S'adr. à M. Jekelmann, Pension Bienvenue, Leysin.

On demande une forte

FILLE

sérieuse, pour tenir le ménage de 2 personnes et donner des soins à la dame infirme. — Ecrire ou se présenter chez Mme Xavier, Avenue Dapples 15, Lausanne.

Ovronnaz s. Leytron
1400 m.
PENSION BELLEVUE
Jolie situation. -:- Pension depuis fr. 6.—. Service auto sur demande. -- Tél. 29.

Jeune cuisinière

faisant quelques travaux de ménage, et

femme de chambre

parlant le français, recommandées, demandées pour le 1er juin. Gage fr. 80.— à personnes sérieuses.
Certificats et photo à Mme Brustlein, 4, Ch. de Mon Repos, LAUSANNE.

SEJOUR D'ETE

On cherche **pension,** pr 15 jours, dès le 15 juillet, pr famille de 6 personnes, à 15-1600 m.
Offres avec prix sous chiffre Y. 22216 L. Publicitas, Lausanne.

OCCASION

A vendre, en parfait état et à un prix tout à fait exceptionnel, une **remorque** avec amortisseur et roue de rechange. Charge 800-1000 kg. — Offres sous P. 2909 S. Publicitas, Sion.

On demande un bon

DOMESTIQUE

de campagne (bon faucheur) pour l'année.
Offres et prétentions à Marclay Louis, Monthey, Choëx.

JEUNE HOMME
de 15-17 ans, connaissant les travaux agricoles, est demandé dans petit train de campagne. Bons traitements. Gage 40-50 frs. par mois. Entrée de suite. S'adresser à C. Perrochon, **Cheseaux s/ Lausanne.**

CHAUFFEUR

travailleur et connaissant à fond le métier, est demandé pour camion neuf. Références de 1er ordre exigées.
S'adresser sous P. 2844 S. Publicitas, Sion.

Jeune fille

cherche place comme volontaire pour aider à la salle.
S'adresser au Nouvelliste sous B. D.

On demande de suite un

DOMESTIQUE

de campagne, sachant conduire un cheval.
S'adresser à Gustave Bonzon, Villars s/ Ollon, Vaud.

A vendre 20000 kg. de

foin et regain

de 1re qualité. — S'adresser à Turin Oscar, Collombey-Muraz.

Institutrice

deux ans d'expérience, cherche place pour le prochain cours scolaire. — Ecrire au Nouvelliste sous J. 23506 V.

A vendre pour cause double emploi

machine à travailler le bois

première marque suisse, avec moteurs et divers outils.
S'adresser à Veuthey, menuisier, Charrat.

Pianos, harmoniums

Vente, location, échange, accordage, réparations
H. HALLENBARTER, SION
Martigny-Ville (Pl. Centrale)